

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 580

11 avril 2007

SOMMAIRE

Acordis Holding S.A.	27814	La Brise S.A.	27819
Airetsa S.A.	27799	Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme Nouvelle Association, a.s.b.l.	27797
Albarossa S.A.	27840	Media Partners Properties Luxembourg S.A.	27830
Alenca S.A.	27814	Multipa S.A.	27815
Avantium S.A.	27827	Multiutility S.A.	27794
Aviva Alternative Funds	27840	Naxid Holding S.A.	27799
Baffo S.A.	27813	New Hotels & Investments S.A.	27839
Bearbull Selector	27815	Nina Finance S.A.	27834
Beim Kabouter Sàrl	27800	Norwin Group S.A.	27819
Blancour Property S.A.	27794	Paddock S.A.	27828
Borealis (Luxembourg) S.C.A.	27834	Photogilles S.à.r.l.	27804
BRE/GH II Dresden IV Manager S. à r.l. ..	27806	Rombelux S.à r.l.	27821
Business and Finance Group S.A.	27795	RPV Consult S.A.	27825
Cable Tray International S.à r.l.	27814	Sagical S.A.	27801
C & M - Capital and Management S.A. ...	27824	Sanae S.A.	27816
Croix Pattée S.A.	27820	Selenia Holding S.A.	27813
Duferco Industrial Investment S.A.	27833	Serim International S.A.	27812
Elbrouz S.A.	27824	Silver Zaffiro S.A.	27817
Etcetera S.A.	27802	Socrate S.A.	27796
Fab-Power S.A.	27795	Sodarex International S.A.	27830
Fiducial Financière de Luxembourg Holding S.A.	27827	Solaria Invest S.A.	27796
Gabrifin S.A.	27818	Suppticularis Messetaria S.A.	27828
Gefima S.A.	27817	Tallis 2 S.à r.l.	27829
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l. ..	27820	Target Asia Fund (Luxembourg)	27816
Graevenbel S.A.	27840	Teodora S.A.	27794
Hanora S.A.	27821	TIS Finance S.A.	27818
IMS Schmiedeprodukte A.G.	27830	Tradex S.A.	27838
Interiors Services S.A.	27795	Val Sainte Croix Finance S.A.	27840
Interoute Holdings S.à r.l.	27825	VM Europe S.A.	27801
Italian Real Estate Investments SA	27835	Zel S.A.	27835
IVR Invest S.A.	27796		
Klopp & Bour Conseils S.A.	27829		

Multiutility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.487.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 janvier 2007*

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
MULTIUTILITY S.A.

R. Scheifer-Gillen / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007027111/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Teodora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.274.

*Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration
tenu au siège social en date du 29 janvier 2007*

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
TEODORA S.A.

G. Diederich / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007027115/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Blancour Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 122.877.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007027237/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01592. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070021453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Business and Finance Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 49.216.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027231/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09690. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Fab-Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 49.536.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027233/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09694. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Interiors Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.010.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027256/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01617. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070021459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Solaria Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 109.121.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.
- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.
- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027246/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

IVR Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 94.101.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

IVR INVEST S.A.

M.-F. Ries-Bonani / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007027108/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Socrate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 73.526.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.
- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027248/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

L.I.C.R.A., Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme Nouvelle Association, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1864 Luxembourg, 4, rue Ernest Koch.

R.C.S. Luxembourg F 6.923.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Madame Claudia Feischen, fonctionnaire CE de nationalité allemande, demeurant à L-1134 Luxembourg, 52, rue Charles Arendt;

Monsieur Paul Frank, Magistrat e.r. de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2241 Luxembourg, 6, rue Tony Neuman;

Madame Suzy Hoffmann, traductrice diplômée, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1864 Luxembourg, 4, rue Ernest Koch;

Monsieur Alain Meyer, Professeur, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1522 Luxembourg, 33, rue Jules Fischer;

Monsieur François Moyse, Avocat à la Cour, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1026 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse;

Monsieur Prosper Schroeder, Dr. Ing; Dr. Phil, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich;

Madame Marie-Catherine Sergent, Fonctionnaire CE., de nationalité française, demeurant à L-1329 Dommeldange, 63, rue du Château.

Et toute personne qui adhérera dans la suite aux présents statuts, il est formé conformément à la loi du 21 avril 1928 et aux présents statuts une association sans but lucratif.

Titre I^{er} . Dispositions générales

Art. 1^{er} . Il a été constitué une association destinée à lutter contre le racisme et l'antisémitisme.

Son siège social est à Luxembourg, 4, rue Ernest Koch, L-1824.

Art. 2. Cette association prend le nom de LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME (Nouvelle Association (L.i.c.r.a.) a.s.b.l.)

Art. 3. LA LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME - section luxembourgeoise - se plaçant en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, de toutes les organisations philosophiques et confessionnelles, se propose de:

1. Combattre par tous les moyens en son pouvoir le racisme et l'antisémitisme, qui déshonorent l'humanité.
2. Défendre par une action à la fois préventive et positive le droit à l'existence et à la paix de tous les groupes et minorités ethniques, et les victimes individuelles du racisme et des crimes contre l'humanité.
3. Réaliser, par l'union des hommes et des femmes de toutes opinions et confessions, le rapprochement des peuples et l'égalité parmi les hommes dans un esprit de tolérance et de fraternité
4. Réaliser des actions à but humanitaire

Art. 4. L'association se compose d'adhérents, d'adhérents bienfaiteurs, et de personnalité figurant au Comité d'Honneur national. L'association compte au moins huit membres.

1) Sont adhérents tous ceux qui:

a) adhèrent aux présents statuts

b) versent régulièrement une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'administration

- c) participent aux activités de l'organisation
- d) et dont l'adhésion est ratifiée par le Conseil d'administration.

2) Sont membres du Comité d'Honneur National des personnalités de renommée nationale ou internationale ou celles qui seront signalées à l'attention de la L.I.C.R.A. par une action remarquable conforme à sa vocation. Les membres du Comité d'Honneur National sont nommés par décision approuvée par le Conseil d'administration.

Titre II. Organisation centrale

Art. 5. LA LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME est dirigée par un Conseil d'administration qui a son siège à Luxembourg. Il est composé de 3 à 7 membres. En cas d'égalité de voix lors des votes, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'administration est renouvelable lors de chaque Assemblée générale ordinaire.

En dehors des sessions des assemblées, le Conseil d'administration peut coopter deux nouveaux membres pour l'exercice en cours.

L'action de la L.I.C.R.A. est conduite par le Conseil d'administration, qui se réunit au minimum une fois tous les six mois, ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres.

Art. 6. Lors de l'Assemblée et en tout cas dans les quinze jours qui suivent l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se réunit afin de procéder à l'élection, en son sein, du Président de la L.I.C.R.A.

Le Conseil d'administration se compose au minimum du président, du secrétaire général, du trésorier. Il peut y avoir un ou deux vice-présidents et d'autres membres.

Le Conseil d'administration représente la L.I.C.R.A. dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses.

En cas de vacance de la présidence, l'intérim est assuré par un vice-président ou un autre membre du C.A. Ce dernier devra réunir, dans le délai d'un mois, un Conseil d'administration extraordinaire afin de procéder à l'élection d'un nouveau président.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses qui doivent être visées au préalable par le président ou le secrétaire. A la fin de chaque exercice, qui est la fin de l'année civile, le trésorier présente le compte financier aux vérificateurs de caisse et au comité exécutif.

Titre III. Exclusions et dissolutions

Sous-titre: Exclusions

Art. 7. En cas de violation des présents statuts, ou pour motifs graves, c'est-à-dire toute action ou initiative contraire à l'objet de la L.I.C.R.A., tout adhérent peut être exclu de la L.I.C.R.A. par le Conseil d'Administration statuant à la majorité simple des voix.

L'intéressé, ou l'organe qui a demandé l'exclusion de ce dernier, peut faire appel devant une Commission de conflit qui est composée de trois membres, dont un membre devra être juriste. Les modalités de constitution de la Commission des conflits seront déterminées suivant le règlement intérieur de la L.I.C.R.A. Le recours est à exercer dans le délai de 40 jours à compter de notification de la décision.

La procédure d'exclusion doit respecter les droits de la défense et la loi. L'appel n'est pas suspensif.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 8. L'Assemblée générale se réunit une fois tous les ans. Elle est convoquée par le Conseil d'administration qui convoquera tous ses membres soit par écrit, soit par e-mail.

Chaque membre a droit à un vote. Il est admis une procuration par membre. Les décisions de l'Assemblée générale sont actées dans un registre tenu par le secrétaire et accessible sans déplacement à tous les membres. Selon les besoins, le Conseil d'administration pourra convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Art. 9. L'Assemblée générale a notamment pour mission:

- 1) La détermination des orientations générales de l'association.
- 2) L'examen et le vote des rapports statutaires.
- 3) L'élection des membres du Conseil d'administration et de la commission de conflit.
- 4) Les modifications statutaires éventuelles, examinées en Assemblée générale.
- 5) Elle approuve annuellement le budget et les comptes. Les règles à suivre pour modifier les statuts seront conformes aux dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les a.s.b.1.

Art. 10. L'élection du Conseil d'administration a lieu au scrutin majoritaire et uninominal. Une liste de candidats pourra être proposée par le Conseil d'administration sortant. Tout adhérent, personne physique, peut poser sa candidature.

Titre V. Ressources de l'association

Art. 11. Les ressources de la L.I.C.R.A. se composent:

- 1) des cotisations de ses membres;
- 2) des subventions de tout organisme public ou privé;
- 3) des dons et éventuellement des legs conformément aux lois et aux règlements en vigueur;
- 4) du solde positif éventuel de ses différentes activités.

Le taux maximum des cotisations ordinaires à effectuer par les membres de l'Association est de 100,- Euros par an.

Titre VI. Dissolution de l'association

Art. 12. La dissolution de la L.I.C.R.A. peut être décidée par une assemblée extraordinaire convoquée spécialement à cet effet par le Conseil d'administration. Elle ne peut être prononcée qu'à la majorité des trois quarts des votants au moins.

L'assemblée extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs, chargés de la liquidation des biens de l'association, et attribue l'actif net de l'association à une institution ayant un caractère humanitaire ou une association ayant un but similaire à la présente association.

Titre VII. Dispositions particulières

Art. 13. L'association demeure soumise à la loi du 21 août 1928 sur les associations sans but lucratif pour toute disposition non visée par les présents statuts.

Art. 14. Le Conseil d'administration peut convenir d'un règlement intérieur.

Le règlement intérieur peut préciser notamment les modalités d'élection et de renouvellement du conseil d'administration, ainsi que de la commission de conflit.

Il peut fixer également la procédure à suivre par les organes de la L.I.C.R.A. et le membre concerné pour les décisions d'exclusion de membres et autres décisions disciplinaires.

Le règlement intérieur pourra également réglementer tout ce qui n'a pas été expressément prévu par les présents statuts pour autant que ce ne soit pas contraire à la loi du 21 août 1928 sur les associations sans but lucratif.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

C. Feischen / P. Frank / S. Hoffmann / A. Mayer / F. Moyses / P. Schroeder / M.-C. Sargent

Référence de publication: 2007026673/7347/124.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB01009. - Reçu 476 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Airetsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 50.587.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027008/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00560. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Naxid Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.592.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 22 décembre 2006 ont été nommées, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Mme Manette Olsem, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg le 19 janvier 1958, demeurant professionnellement au 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président du Conseil d'administration;

- Mme Evelyne Guillaume, diplômée es sciences économiques, née à Luxembourg le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement au 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027042/504/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Beim Kabouter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 16, am Pesch.

R.C.S. Luxembourg B 124.104.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Alain Rosenfeld, employé privé, demeurant à L-5495 Wintrange, 16, am Pesch

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BEIM KABOUTER Sàrl

Art. 2. Le siège de la société est établi à Wintrange.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, le commerce en détail d'objets de décorations, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Alain Rosenfeld, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (EUR 750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5495 Wintrange, 16, am Pesch.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée Alain Rosenfeld, employé privé, demeurant à L-5495 Wintrange, 16, am Pesch.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Rosenfeld, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 janvier 2007, REM 2007 / 239. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 février 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007027560/218/57.

(070021846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

VM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.959.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 30 janvier 2007 que:
- Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

Monsieur Alain Lam.

Monsieur Bruno Beernaerts.

Monsieur Patrick Moinet.

- Est réélu commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010:

CERTIFICA LUXEMBOURG sarl, ayant son siège social au 54, avenue de Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027075/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Sagical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.558.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 février 2007 que:
- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027245/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Etcetera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.109.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de ETCETERA S.A.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'octobre à 12.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 30 juin 2007.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société DALECREST LIMITED, prédésignée, trois cent dix-neuf actions	319
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marco Honegger, directeur de sociétés, né à Milan (Italie), le 14 août 1961, demeurant à I-20121 Milan, 4, Via Bigli (Italie);
- Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né à Rome (Italie), le 25 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2007, vol. 540, fol. 61, case 7. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027559/231/127.

(070021856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Photosgilles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9211 Diekirch, 4, place Joseph Bech.

R.C.S. Luxembourg B 124.107.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Gilles Charles Louis Kaboth, photographe, né à Luxembourg le 27 avril 1985, demeurant à L-8522 Beckerich, 30, Kuelebierg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exercice de la profession de photographe, l'exploitation d'un laboratoire de développement de films, d'opérateur d'images ainsi que toute opération commerciale se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination PHOTOSGILLES S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Diekirch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2007.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, à savoir:

- Monsieur Gilles Kaboth, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (EUR 1.100,00).

Décision de l'associé unique

L'associé unique prend les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gilles Kaboth, prénommé.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-9211 Diekirch, 4, place Joseph Bech.

Remarque

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Kaboth, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 1^{er} février 2007, vol. 408, fol. 92, case 8, RED/2007/143. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 7 février 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007027562/243/115.

(070021851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

BRE/GH II Dresden IV Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.999.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eleventh day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 118.245.

here represented by Mrs Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 9 January 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and in particular in German «Kommanditgesellschaften» as general partner and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is to borrow money in any form and give securities for any borrowings.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/GH II DRESDEN IV MANAGER S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of the shareholders may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- five hundred (500) shares by BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 96.323, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den elften Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 118.245,

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 9. Januar 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und insbesondere an deutschen Kommanditgesellschaften als Komplementär und Investitionen jeder Art, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise von Aktien,

Obligationen, Schuldscheinen und anderen Wertpapieren jeglicher Art und die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist die Kreditaufnahme jeglicher Art und die Gewährung von Sicherheiten für jegliche Kreditaufnahme.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den für die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung notwendigen Dienstleistungen versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BRE/GH II DRESDEN IV MANAGER S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter (ii) wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, bestehend aus mindestens zwei Geschäftsführern, verwaltet. In diesem Falle wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratsitzungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 20. Die Gesellschaft darf nie mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Natürliche Personen können nicht Gesellschafter der Gesellschaft werden.

E. Geschäftsjahr - Kontengewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden folgendermaßen gezeichnet:

- fünfhundert 500 Anteile wurden von BRE/GERMAN HOTEL HOLDING II S.à r.l., vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendneuhundert Euro geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., eine société anonyme gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 96.323, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 61, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ablichtung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 26. Januar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007026030/242/325.

(070020446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

Serim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 118.559.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.
 - La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.
- Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027255/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01615. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Selenia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 46.078.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 1^{er} février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
 - Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.
 - Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.
- Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027258/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Baffo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.129.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 janvier 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
 - Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.
 - Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.
- Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027260/799/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Alenca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 76.193.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 janvier 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027263/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Cable Tray International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 63.286.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet à la date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

CABLE TRAY INTERNATIONAL S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007027366/815/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Acordis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 97.570.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 janvier 2007 que: le siège social de la société a été transféré du 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 18 janvier 2007 que:

- Mme Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, et M^e Jean-Marc Ueberecken, avocat, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg ont été élus aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de M^e Stef Oostvogels, avocat, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et de M^e Stéphane Hadet, avocat, né le

25 mai 1968 à Nancy (France), ayant son adresse professionnelle à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateurs démissionnaires.

Le mandat des deux nouveaux membres du Conseil d'Administration expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2007 et qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2006.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007027370/6465/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02449. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Bearbull Selector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.340.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 janvier 2007

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Michel Goreux, Vincent Planche, Benoît Dehem, Lionel Giot, Alain Léonard et Donald Ville-neuve en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

2. de réélire la firme KPMG AUDIT S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour BEARBULL SELECTOR

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondée de Pouvoir Principal

Référence de publication: 2007027401/34/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10843. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Multipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 92.029.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 janvier 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027299/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01833. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Target Asia Fund (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.256.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 28 septembre 2006

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Xavier Delattre, en date du 27 septembre 2006, et décide de le remplacer par Monsieur Eric Feyereisen pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2007.

A l'issue du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur David Tsz Wing Chan, TARGET FUNDS (ASIA) LTD., 24/F Entertainment Building, 30 Queen's Road Central, Hong Kong.

Administrateurs:

- Monsieur Teng Ngiek Lian, TARGET ASSET MANAGEMENT PTE. LTD., 63 Tras Street, Singapore 079002;
- Monsieur Edward de Burlet, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Monsieur Eric Feyereisen, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2007.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

P. Bartz / F. Nilles

Fondé de Pouvoir Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2007026975/1183/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Sanae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 87.462.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 février 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg
- Monsieur Benoit Sirot a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été élu administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2012.
- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire.
- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027252/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01612. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Gefima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 75.527.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 20 juillet 2006*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Président du Conseil d'Administration;

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

GEFIMA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026995/815/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Silver Zaffiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 87.082.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 15 décembre 2006*

1. L'Assemblée procède à l'élection définitive en qualité d'administrateur de Monsieur Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, coopté en remplacement de Monsieur Pierangelo Agazzini, Administrateur démissionnaire, demeurant à L-Fentange, 19, r. Nic. Mersch, par le Conseil d'Administration en date du 30 octobre 2003.

2. L'Assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance en date du 23 juillet 2004 et, qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
pour une période de trois ans. Leur mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

SILVER ZAFFIRO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007027002/815/33.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

TIS Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 90.819.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 5 décembre 2006*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

TIS FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007027005/815/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Gabrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 92.840.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 19 juillet 2006*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Président du Conseil d'Administration;

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

GABRIFIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026997/815/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00880. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

La Brise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 96.027.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 30 juin 2006*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

LA BRISE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007026998/815/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00876. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070021163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Norwin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 97.446.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 20 juillet 2006*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes.
pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

NORVIN GROUP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007027007/815/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Croix Pattée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 95.416.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue en date du 21 juin 2006*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur;

- M. Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- FIDUCIAIRE MEVEA S.à R.L., établie à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes,
pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

CROIX PATTEE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007027013/815/26.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 201.201.718,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société prises le 22 décembre 2006

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 22 décembre 2006, que les mandats de gérants de la Société de Messieurs Keith Sherin et Charles Alexander ont pris fin à compter du 25 janvier 2007.

En outre, M. Gary Reiner, né le 17 juillet 1954 à New York, résidant au 86, Coleytown Road à Westport aux Etats-Unis d'Amérique et M. Llooyd Gorge Trotter, né le 9 avril 1945 à Cleveland en Ohio aux Etats-Unis d'Amérique, résidant actuellement au 13, Farmham Way à Farmington, dans le Connecticut aux Etats-Unis d'Amérique, sont nommés en tant que gérants de la Société à compter du 25 janvier 2007 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007027017/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Hanora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.740.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 26 janvier 2007*

Les mandats de Pascale Loewen, Denis Bour et Marc Muller, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Pascale Loewen, employée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Denis Bour, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Marc Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
HANORA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007027022/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Rombelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Chez Lauriana et Julia.

Siège social: L-4756 Pétange, 8, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 124.103.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- La société à responsabilité limitée LV TRANS S.à r.l, avec siège social à L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.362,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, une société a responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés a responsabilité limitée, telles qu'amendées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ROMBELUX S.à r.l, et aura pour enseigne commerciale «Chez Lauriana et Julia».

Art. 3. Le siège social est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social avec l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un snack-kebab à emporter ou à consommer sur place.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, radministration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une seule part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. L'associé qui désire céder toutes ou partie de ses parts ou les héritiers d'un associé décédé devront en informer la gérance par lettre recommandée, en indiquant le nombre de parts qu'ils se proposent de céder, le prix qu'ils en demandent et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces parts. Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les parts concernées aux autres associés au prix indiqué, qui ne pourra cependant pas excéder la valeur nette de la part telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, la gérance transmet par lettre recommandée aux autres associés cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour acquérir ces parts proportionnellement au nombre de parts dont ils sont propriétaires.

L'associé qui entend exercer son, droit de préemption doit en informer la gérance dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi, il sera déchu de son droit de préférence.

Dans la huitaine de l'expiration de ce dernier délai, la gérance avisera l'associé désireux de céder ses parts ou à l'héritier ou aux héritiers de l'associé décédé, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préférence, et le nombre de parts dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre de parts que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'associé, ou le ou les héritiers de l'associé décédé, seront libres de céder au cessionnaire indiqué dans leur offre de cession de parts qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres associés ou la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers et représentants ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et rémunérations. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de la nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

La gérance ne peut constituer une hypothèque sur un immeuble social ni un nantissement sur un fonds de commerce de la société sans y

avoir été autorisée au préalable par une décision (ordinaire) des associés.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Simple mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés, représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que ce fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre, au siège social de la société, communication de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée ordinaire annuelle.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

La liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération des parts sociales

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, société à responsabilité limitée LV TRANS S.à r.l, avec siège social à L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-4756 Pétange, 8, place du Marché.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Madame Marie-Anne Dilk, gérante de sociétés, née à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 1961, demeurant à B-6791 Athus, 61, rue du Centre, (Belgique), gérante technique, et
 - Monsieur Laurentiu Vaduva, gérante de sociétés, né à Craiova, (Roumanie), le 21 janvier 1967, demeurant à L-4437 Soleuvre, 71, rue de Differdange, gérant administratif.

3.- Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle de la gérante technique; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualifiés, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 540, fol. 51, case 11. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027561/231/145.

(070021787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Elbrouz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 112.001.

Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 décembre 2006

- Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Franck Salama, Gérant de sociétés, domicilié 4 Bis, rue Henri Tariel F-92130 Issy Les Moulineaux, né à Boulogne-Billancourt (92) le 17 janvier 1969, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007027056/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

C & M - Capital and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.402.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 4 novembre 2006

Les mandats de Marc Muller, Pascale Loewen et Elena Matous Radici, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Elena Matous Radici, demeurant professionnellement à Via Miravalle 17, I-24026, Leffe (BG), Italia.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
C & M - CAPITAL AND MANAGEMENT S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007027023/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Interoute Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 112.820.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenue le 29 janvier 2007

Le 29 janvier 2007 l'associé unique de INTEROUTE HOLDINGS S.à r.l. («la société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Farid Faridoooni résidant au 362/34 Villa, 2, street Um Suqaim, Dubai, Emirats Arabes Unis comme Gérant de la société avec effet immédiat.
- De nommer Amar Drissi, résidant au 20, rue Adrien Jeandin, CP 160, CH-1226 Thônex, Genève, Suisse, comme Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007027082/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

RPV Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 24, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 124.101.

STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Damien de Dorlodot; administrateur de sociétés, né à Haine Saint Paul, le 6 mai 1963, demeurant à B-1457 Walhain St.Paul, 9, rue de Sauvenière.

2) Monsieur Jonathan Dernelle, administrateur de sociétés, né à Namur, le 6 octobre 1976, demeurant à B-5000 Namur, rue Denis Georges Bayard, 50B.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RPV CONSULT S.A.

Cette société aura son siège dans la Commune de Bech-Kleinmacher. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice en commun de la profession d'architecte, d'ingénieur conseil ou de professions connexes dans la mesure où elles sont compatibles avec les règles déontologiques de l'Ordre Luxembourgeois des Architectes et des Ingénieurs-Conseils. A ce titre, elle peut accomplir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union Européenne, toutes opérations et activités se rapportant à l'architecture, à l'urbanisme et à l'environnement et notamment la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, la direction de chantiers, les missions de coordination, de programmation, d'évaluation, de contrôle, d'expertises, de management et de réalisation de projets.

Elle peut faire toutes opérations commerciales. Industrielles, immobilières mobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Dans la mesure de compatibilité avec les règles déontologiques de l'Ordre des architectes et des Ingénieurs-Conseils, la société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son objet social.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en soixante actions de six cent vingt euros (620,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2008.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) Monsieur Damien de Dorlodot, préqualifié	619
2) Monsieur Jonathan Dernelle; préqualifié	<u>1</u>
Total:	620

Le capital a été libéré jusqu'à concurrence de 8.000,- EUR de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent soixante euros (1.460,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Damien de Dorlodot; préqualifié.

b) Monsieur Jonathan Dernelle, préqualifié.

3) Monsieur Christophe Leclercq, administrateur de sociétés, né le 5 mai 1970 à Soignies, demeurant à F-Soignies, 6, rue du Cerf,

3.- est appelé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Benjamin Coppens; administrateur de sociétés, né à Charleroi, le 24 mai 1972, demeurant à B-6250 Aiseau, rue d'Oignies.

Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Damien de Dorlodot, préqualifié.

4.- Le siège social est établi à L- 5405 Bech-Kleinmacher, 24, route du Vin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Dorlodot, J. Dernelle, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2007, vol. 924, fol. 35, case 12. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 février 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007027548/207/101.

(070021749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Avantium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.365.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 4 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté à compter du 21 décembre 2006 Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en qualité d'administrateur de catégorie A de la Société en remplacement de Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme

AVANTIUM S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007027063/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10016. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Fiducial Financière de Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 28.505.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 4 décembre 2006*

Les mandats de Elisabeth Latouche, Marie-Josèphe Latouche et Christian Latouche, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009 se compose comme suit:

- Elisabeth Latouche, demeurant à 3, Chemin de Braizieux, F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or;
- Marie-Josèphe Latouche, demeurant à 3, Chemin de Braizieux, F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or;
- Christian Latouche, demeurant à 3, Chemin de Braizieux, F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAL FINANCIERE DU LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007027025/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01077. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Suppticularis Messetaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.311.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social
en date du 18 décembre 2006*

Les mandats de Marc Muller, administrateur-délégué, Laurent Muller et Frédéric Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, administrateur-délégué;

- Frédéric Muller, expert comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SUPPTICULARIS MESSETARIA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007027028/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Paddock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 25.205.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social
en date du 22 décembre 2006*

Les mandats de Marc Muller, administrateur-délégué, Jean-Marc Faber et Georges Prost, administrateurs, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, administrateur-délégué;
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl; L-2146 Luxembourg;
- Georges Prost, expert-comptable, demeurant professionnellement à rue de la Fontaine, 10, Case postale 30, CH-1094 Paudex.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PADDOCK S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007027035/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01099. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Klopp & Bour Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 21 décembre 2006

Les mandats de Denis Bour, administrateur-délégué, Pascale Loewen et Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de Christian Linsenmaier, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 se compose comme suit:

- Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg, administrateur-délégué;
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll; L-1882 Luxembourg;
- Jean-Marc Faber, expert comptable, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012 est:

- Christian Linsenmaier, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KLOPP & BOUR CONSEILS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007027031/717/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Tallis 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.907.

EXTRAIT

Par la présente nous vous informons du changement d'adresse de TALLIS S.à r.l., associé de la société, au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007027085/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Media Partners Properties Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.232.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 4 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 4 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté à compter du 21 décembre 2006 Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Jean Lambert, administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
MEDIA PARTNERS PROPERTIES LUXEMBOURG S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007027060/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09910. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Sodarex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 83.782.

—
Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2007 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2008.

Administrateurs:

- Paul Lutgen, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président;
- Luc Braun, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué;
- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007027046/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

IMS Schmiedeprodukte A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1464 Luxembourg, 9, rue Friederich Wilhelm Engelhardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.093.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den vierundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Michael Sigl, Diplom-Kaufmann, geboren in Tönisvorst / Kreis Viersen, Deutschland, am 28. Mai 1976, wohnhaft in L-1464 Luxemburg, 9, rue Friederich Wilhelm Engelhardt.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

IMS SCHMIEDEPRODUKTE A.G.

Die Gesellschaft kann einen einzigen oder mehrere Gesellschafter haben. Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, kann diese durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, welcher nicht der einzige Gesellschafter zu sein braucht.

Der Tod, die Aufhebung der Zivilrechte, der Konkurs, die Liquidation oder der Bankrott des einzigen Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwalters kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Wirtschaftsberatung.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in tausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von einunddreißig Euro (EUR 31,-) pro Aktie.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien, je nach Wahl des Aktionärs, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form der Namensaktien vorsieht.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Wenn die Gesellschaft durch einen einzigen Gesellschafter gegründet wurde oder wenn durch Generalversammlung festgestellt wird, dass die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwalter verwaltet werden, der «einzigster Verwalter» genannt wird, bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche das Vorhandensein von mehr als einem Aktionär feststellt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat wird diese durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. In diesem Fall muss die Generalversammlung zusätzlich zu dem einzigen Verwalter zwei (2) neue Verwalter ernennen. Der einzige Verwalter beziehungsweise die Verwalter werden für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung wiedergewählt und jederzeit abberufen werden.

Jeder Verweis auf den Verwaltungsrat in vorliegender Satzung ist ein Verweis auf den einzigen Verwalter (wenn die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat) solange die Gesellschaft einen einzigen Gesellschafter hat.

Wenn eine juristische Person Verwalter der Gesellschaft ist, muss diese einen ständigen Vertreter bestimmen, welcher die juristische Person gemäss Artikel 51bis des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dies abgeändert wurde.

Der/Die Verwalter werden durch die Generalversammlung ernannt. Die Gesellschafter bestimmen ebenfalls die Anzahl der Verwalter, ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Pension oder jeden anderen Grund, frei, so können die verbleibenden Mitglieder durch einfache Stimmenmehrheit das frei gewordene Amt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre besetzen. Falls kein Verwalter verfügbar ist, wird durch den Prüfungskommissar schnell eine Generalversammlung einberufen, um einen neuen Verwalter zu ernennen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter hat die weitestgehenden Befugnisse alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen durchzuführen, die im Interesse der Gesellschaft sind.

Alle Handlungen, die nicht ausdrücklich durch gegenwärtige Satzungen und das Gesetz, der Generalversammlung vorbehalten sind, fallen der Kompetenz des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters zu.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Wenn kein Vorsitzender vorhanden ist, kann der Vorsitz der Versammlung einem anwesenden Verwalter anvertraut werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei Vollmacht zwischen Mitgliedern möglich ist. Die Verwaltungsratsmitglieder können die Vollmacht schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax geben.

In Dringlichkeitsfällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden durch einfache Stimmenmehrheit gefasst. Im Falle von Gleichstand ist die Stimme des Vorsitzenden der Versammlung entscheidend.

Die Beschlüsse, die durch den einzigen Verwalter gefasst werden haben die gleiche Ausführungskraft wie diejenigen, die durch den Verwaltungsrat gefasst werden und werden in Protokollen festgehalten, welche durch den einzigen Verwalter unterschrieben werden und wovon Kopien und Auszüge angefertigt werden können.

Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft in der Verwaltung dieser Geschäfte, übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter kann ausserdem jedwelcher Person, die nicht Verwalter sein muss, jedwelche Spezialvollmacht erteilen sowie Vertreter und Angestellte ernennen und abberufen und ihren Lohn festsetzen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, in der täglichen Geschäftsführung durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters, beziehungsweise durch die Unterschrift des einzigen Verwalters oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Bevollmächtigten des Verwaltungsrates beziehungsweise des einzigen Verwalters.

Art. 11. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 13. Für den Fall, dass es nur einen Gesellschafter (einziger Gesellschafter) gibt, übt dieser im Laufe der ordnungsgemäss abgehaltenen Generalversammlungen sämtliche Befugnisse aus, welche laut dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften der Generalversammlung obliegen.

Die Generalversammlungen werden gemäss den gesetzlichen Bestimmungen einberufen. Sie sind nicht nötig, wenn alle Gesellschafter bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und wenn sie erklären vorab von der Tagesordnung Kenntnis genommen zu haben.

Der Verwaltungsrat kann festlegen, dass nur die Aktionäre zur Generalversammlung zugelassen werden, die fünf Kalendertage vor dem festgelegten Datum ihre Aktien hinterlegt haben. Jeder Aktionär kann persönlich oder mittels eines Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, abstimmen.

Jede Aktie gibt anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen im Interesse der Gesellschaft zu tätigen oder zu ratifizieren.

Art. 15. Die Generalversammlung bestimmt über Verwendung und die Zuteilung der Gewinne.

Der Verwaltungsrat beziehungsweise der einzige Verwalter ist ermächtigt Zwischendividenden auszuschütten gemäss den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 16. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr, das erste Mal im Jahre 2008.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Kapitalzeichnung

Fünfundzwanzig Prozent (25%) der Aktien wurden durch Michael Sigl, vorgeannt, gezeichnet und in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 7.750,-) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf einen, diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen.

2.- Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden mit der ordentlichen Jahresgeneralversammlung des Jahres 2013.

3.- Zum einzigen Verwalter wird ernannt:

Herr Michael Sigl, vorgeannt.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Marcel Stephany, expert-comptable, geboren in Luxemburg, am 4. September 1951, wohnhaft in L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

5.- Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die alleinige Unterschrift des einzigen Verwalters erforderlich.

6.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

L-1464 Luxemburg, 9, rue Friederich Wilhelm Engelhardt.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, hat der vorgeannte Komparent zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Sigl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 71, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 5. Februar 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007027569/202/160.

(070021621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Duferco Industrial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 49.308.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 janvier 2007 que:

1. Monsieur David De Marco a démissionné de son poste d'administrateur, en date du 20 décembre 2006.

2. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027065/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Nina Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 51.469.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 janvier 2007 que:

1. Monsieur David De Marco a démissionné de son poste d'administrateur, en date du 20 décembre 2006.

2. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été coopté administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027069/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Borealis (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 125.020,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.217.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 août 2006 que les mandats des membres du conseil de surveillance ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale qui se prononcera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2006, à savoir:

- CERTIFICA LUXEMBOURG SARL, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- ALLIANCE REVISION SARL, ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur L. Brian Workman, demeurant au 49 C, Grand-Rue, L-8472 Eischen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027080/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Zel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 116.202.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 23 janvier 2007

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société révoque Maître Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur,

Troisième Résolution

La société révoque Mademoiselle Elvedina Krusko, demeurant à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond de son poste d'administrateur.

Quatrième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Cinquième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Sixième Résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.a.r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B 103.178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

ZEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027188/1351/38.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00152. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Italian Real Estate Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 124.119.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Rossano Mansoori-Dara, administrateur de sociétés, demeurant apartment B 52, Memmo Center, 4, avenue des Guelfes, 98000 Monaco, et;
2. Monsieur Stuart Wright, administrateur de sociétés, demeurant Eggstrasse 14, CH-6315 Uberaegeri, et;
3. Monsieur Anthony Brooks, administrateur de sociétés, demeurant 14, Rossett Green Lane, Harrogate, Royaume-Uni, et;
4. CITY LOFTS GROUP PLC, société de droit anglais avec siège à 109, Gloucester Place, London, Royaume-Uni,

ici dûment représentés par Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre, en vertu de procurations lui délivrées à Harrogate, le 31 janvier 2007.

Lesquelles procurations après avoir été signées par le comparant agissant en sa dite qualité et par le notaire instrumentant demeurera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties prénommées vont constituer entre eux;

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ITALIAN REAL ESTATE INVESTMENTS SA.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations. Elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Rossano Mansoori-Dara, prénommé, vingt-cinq actions	25
2. Monsieur Stuart Wright, prénommé, vingt-cinq actions	25
3. Monsieur Anthony Brooks, prénommé, vingt-cinq actions	25
4. CITY LOFTS GROUP PLC, prénommée, vingt cinq actions	25
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a. Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, né le 2 mai 1963 à Lubbeek, Belgique, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

b. Madame Laurence Leleu, juriste, née le 13 septembre 1968 à Mons (Belgique), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

c. Monsieur Christian Gaillot, juriste, né le 22 janvier 1963 à Paris (France), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Troisième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur Guillaume Bernard, comptable, né le 18 avril 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Sixième résolution

Le siège social est fixé à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2007, Relation: EAC/2007/344. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007027571/272/148.

(070021907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Tradex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 101.212.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 23 janvier 2007

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société révoque Maître Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Troisième Résolution

La société révoque Mademoiselle Stéphanie Collmann, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Quatrième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Cinquième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I LTD. établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Sixième Résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B 103.178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

TRADEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027191/1351/38.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00133. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

New Hotels & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 109.127.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 23 janvier 2007

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

La société révoque Maître Eyal Grumberg, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Deuxième Résolution

La société révoque Maître Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Troisième Résolution

La société révoque Mademoiselle Sanae Igri, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon de son poste d'administrateur.

Quatrième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Cinquième Résolution

La société nomme la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OVERSEAS MANAGEMENT COMPANY TRUST (B.V.I.) LTD., OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le n ° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Sixième Résolution

La société nomme la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n ° B 103.178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.

Pius rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

NEW HOTELS & INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027195/1351/38.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00203. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Aviva Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.335.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W. Gilson

Administrateur

Référence de publication: 2007027337/649/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00935. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Graevenbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.297.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007027339/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00383. - Reçu 24 euros.*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070021693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Val Sainte Croix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.467.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027332/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06627. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Albarossa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 105.798.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour ALBAROSSA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027327/278/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02614. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.
